



PRESANSE  
PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL  
10 RUE DE LA ROSIERE  
75015 PARIS

Paris,  
Le 09 janvier 2025

Vos références LR/AR : 1A 199 229 1298 8

Objet : Cotisation ADSPL pour le financement du dialogue social dans le secteur des professions libérales

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre précédent courrier du 23 décembre 2024.

Nous vous confirmons que l'activité des SPSTI ne relève pas du champ de l'Accord.

Nous vous rappelons que les établissements concernés par un appel de cotisation à tort doivent nous adresser une demande d'exercice du droit à l'effacement de leurs données de notre fichier de collecte, en application de la réglementation RGPD, à l'adresse suivante : [dpo@adspl.fr](mailto:dpo@adspl.fr). En précisant leur adresse d'établissement et SIREN afin de faciliter le traitement de leur demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Délégué à la Protection des Données

